Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 5 LO
ID :.011-211103825-20261006-AR_022_2026-AR

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE CASTELNAUDARY

COMMUNE DE SOUILHANELS

N° 2026/22

Extrait du registre des Arrêtés du maire

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

Le maire de la commune de SOUILHANELS
VU LE CODE GENERAL des collectivités territoriales,
VU LE CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE,
VU LE DECRET N° 2006-1690 du 22/12./2006, modifié avec effet du 01//01 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
VU L'ARRETE FIXANT LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION en date du 21 septembre 2026,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2è classe est fixé comme suit pour l'année 2026

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) NEANNE Carole	Adjoint administratif territorial (C1) Titulaire 7è échelon Examen professionnel adjoint administratif territorial principal de 2è classe par avancement de grade le 16/06/2026	06 octobre 2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Directeur Général des Services (ou le secrétaire de mairie) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- **adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude** pour publicité,
- notifié aux intéressés.

Fait à SOUILHANELS,
Le 06 octobre 2026

MAIRIE DE SOUILHANELS (Aude)

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 06/10/2026
Signature de l'agent (ou des agents) :